

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

· **UFI:** 9FA6-E4TT-9208-QTVA

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du produit**

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· **Catégorie de processus** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

merz+benteli ag

Freiburgstrasse 616

CH-3172 Niederwangen/Bern

Tel: +41 31 980 48 48

Fax: +41 31 980 48 49

E-mail: info@merz-benteli.ch

Web: www.merz-benteli.ch

**Service chargé des renseignements:**

merz+benteli ag: Tel: +41(0)31 980 48 48

E-mail: info@merz-benteli.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

merz+benteli ag: Tel.: +41(0)31 980 48 48

Numéro d'urgence national: Tel.: + 41 145

Centre Suisse d'information Toxicologique: Tel. +41(0)1 251 51 51

E-mail: info@toxi.ch

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
naphta lourd (pétrole), alkylation
- **Mentions de danger**  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.
- **Indications complémentaires:**  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**  
Propriétés de perturbation endocrinienne - santé humaine / environnement: La substance/le mélange ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) de la Commission 2018/605 de la Commission).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange de solvants avec des additifs
- **Composants dangereux:**  
Ne contient aucun (autre) ingrédient dans une quantité qui, selon le règlement CLP, nécessite une liste dans la section 3.2

CAS: 90622-57-4 EINECS: 292-459-0 Reg.nr.: 01-2119490725-29-XXXX	naphta lourd (pétrole), alkylation Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	50-100%
--	--	---------

(suite page 3)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

CAS: 5989-27-5

EINECS: 227-813-5

Numéro index: 601-096-00-2

(R)-p-mentha-1,8-diène

Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412

(suite de la page 2)

≥0,25-&lt;1%

· **SVHC** Non présent en une quantité ≥ 0,1%· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:**

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette)

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 3)

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Tenir le produit dans l'emballage original et en état fermé.

Stocker dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conservé au frais et au sec dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas de (autres) quantités pertinentes de substances avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui nécessitent une surveillance

**5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène**

VME (Suisse) Valeur momentanée: 80 mg/m<sup>3</sup>, 14 ppm

Valeur à long terme: 40 mg/m<sup>3</sup>, 7 ppm

S SSc;

**90622-57-4 naphta lourd (pétrole), alkylation**

VME (Suisse): Valeur à long terme: 300 mg/m<sup>3</sup>

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 4)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
- **Protection respiratoire:**  
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**



Gants de protection recommander

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Incolore
- **Odeur:** Légère
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:**  $<-20$  °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 172-177 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.

(suite page 6)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 5)

<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· Inférieure:	0,5 Vol %
· Supérieure:	7,0 Vol %
· Point d'éclair	ca. 47 °C
· Température d'inflammation:	>200 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé car il n'est pas soluble dans l'eau
<b>· Viscosité:</b>	
· Viscosité cinématique à 20 °C	1,8 mm <sup>2</sup> /s
· Dynamique:	Non déterminé.
<b>· Solubilité</b>	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	<2 hPa
<b>· Densité et/ou densité relative</b>	
· Densité à 20 °C:	0,75 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

<b>· 9.2 Autres informations</b>	
<b>· Aspect:</b>	
· Forme:	Liquide
<b>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>· Teneur en solvants:</b>	
· VOC (CE)	99,975 %
· VOC (CH)	99,975 %
<b>· Changement d'état</b>	
<b>· Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>· Propriétés comburantes</b>	
· Taux d'évaporation à 20 °C:	Non déterminé. ca.55 (Ether = 1)

<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 7)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 6)

- |  |       |
|--|-------|
| · Peroxydes organiques                             | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés                       | néant |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Possible en traces.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****90622-57-4 naphta lourd (pétrole), alkylation**

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,6 mg/l (rat)

**5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène**

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 8)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 7)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés de perturbation endocrinienne - santé humaine : La substance/le mélange ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) de la Commission 2018/605 de la Commission).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

CAS 5989-27-5 D-Limonène

LC50/96h Pimephales promelas 0.619 - 0.796 mg/L (flow-through) (EPA)

LC50/96h Oncorhynchus mykiss 35 mg/L (EPA)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés de perturbation endocrinienne - environnement : La substance/le mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) 2018 /605 de la Commission).

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	Détergents contenant des substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN3295

(suite page 9)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 8)

## · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., MARINE POLLUTANT
· IATA	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

## · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IATA



· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3

· IMDG



· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3

## · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

## · 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Oui  
Signe conventionnel (poisson et arbre)

## · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

30

· No EMS:

F-E,S-E

## · 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

## · Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	E1
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.,  
3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CHF

(suite page 10)

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 9)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** Classe A (Classification propre)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Acronymes et abréviations:**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 11)

CHF

Date d'impression : 19.01.2023

Version 5

Révision: 19.01.2023

**Nom du produit: Universal Dichtstoffreiniger - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 10)

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· **Sources** Non disponible.· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF